

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 18 avril 2023

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Taux d'endettement des entreprises agricoles québécoises**  
**N/Réf : 23I003IC**

---

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 avril dernier visant l'obtention de tous les avis, analyses, études ou tout autre document concernant le taux d'endettement des entreprises agricoles québécoises.

Après vérification auprès du secteur concerné, vous trouverez en pièce jointe le document repéré en lien avec le taux d'endettement des entreprises agricoles québécoises.

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès  
aux documents des organismes publics et sur  
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.